

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Un an : 36 fr.
Six mois : 18 fr.
Trois mois : 9 fr.

Poste :

Un an : 35 fr.
Six mois : 18 fr.
Trois mois : 9 fr.

On s'abonne :

Chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Talboul, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames : 30
Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Novembre 1877.

Bulletin politique.

Le ministère n'a que des paroles de paix et de conciliation, et du premier coup la Chambre l'écrase dans son berceau.

L'esprit inconstitutionnel qui anime les députés républicains a encore été mis en évidence d'une autre manière.

La gauche veut donc détruire la Constitution, et M. Floquet a demandé hardiment la réunion d'un Congrès.

En face de cette violente attaque de la Chambre, chacun se demande : que fera le Maréchal ?

J'ai offert, disait le Maréchal à ses invités, un armistice qui permit de préparer un traité de paix.

C'est le Moniteur qui nous donne ces intéressantes informations.

Comment le Sénat accueillera-t-il ce message ? Nous avons déjà entendu M. d'Audiffret-Pasquier déclarer que le Sénat n'est pas juge des actes de la Chambre ; il ne peut, d'après lui, se prononcer que sur une demande de dissolution.

Le Sénat devra accorder la dissolution, sous peine d'amener le Maréchal à donner sa démission.

Mais la démission du Maréchal nécessite la réunion d'un Congrès ; c'est la fin de la Constitution, la suppression du Sénat lui-même.

Il nous paraît donc difficile que le Sénat expose le pays aux dangers résultant de l'omnipotence d'une Convention républicaine.

Le Soleil repousse aussi l'idée d'une dissolution, sous prétexte que la dissolution ne serait pas une solution.

Sans doute, ce ne serait pas une solution, mais la démission du Maréchal en serait-elle une ?

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Au début de la séance d'hier mardi, présidée par M. Grévy, M. Gaslonde dépose un projet relatif à la nomination d'une commission chargée d'étudier la révision de la législation sur les patentes.

M. Cochery, rapporteur de la commission du budget, dépose le rapport relatif au projet de loi sur la régularisation des décrets qui ont ouvert des crédits supplémentaires pendant la vacance de la Chambre.

La Chambre continue la vérification des pouvoirs.

A Versailles, tout est mystérieux à droite comme à gauche. Les gauches réunies trois fois depuis lundi se demandent : Qu'est-ce qu'on va nous faire ?

On prête à M. Baragnon l'intention de mettre la majorité en demeure de dire si oui ou non elle entend tenir bientôt compte du désir du gouvernement et du pays en ce qui touche au vote du budget.

La commission du budget tient secrètes les résolutions qu'elle a pu prendre.

M. de Marcère est en conférence dans la salle des Pas-Perdus avec M. Clémenceau. On sent qu'il y aura quelque chose. Mais quoi ?

Cette demande serait repoussée, et ce serait le moment aigu du conflit. Ce qui pourrait retarder le dépôt de ce rapport, ce serait la crainte des gauches de voir le gouvernement demander jeudi au Sénat la dissolution.

La droite royaliste s'est réunie lundi soir rue Castellane. Les sénateurs de la droite se sont réunis fréquemment chez M. de La-reinty.

Si le rapport sur la proposition Ferry conclut à la prise en considération, les droits du Sénat demanderont l'élection des commissaires d'enquête au scrutin de liste.

Le Duc Decazes a obtenu un délai de huit jours pour pouvoir apporter la réfutation aux pièces qui combattent son élection.

Malgré le soin avec lequel le nouveau ministère avait été composé de personnes prises en dehors des camps parlementaires, la modération du gouvernement n'a pas rencontré dans la Chambre un accueil conforme aux intérêts du pays.

L'ordre du jour préparé par le comité des dix-huit et adopté avec une aveugle discipline par toute l'opposition, a repoussé le nouveau ministère avant même qu'il ait pu agir.

On oublie peut-être beaucoup trop que l'on devient certainement plus capable de diriger un ministère après dix ou vingt ans de services dans le même ministère que pendant quatre ou cinq mois de campagne électorale pour se faire nommer sénateur ou député.

Suffit-il donc d'avoir été avocat ou médecin avec plus ou moins de clientèle ?

Suffit-il surtout de devenir candidat à la députation faute de clients, pour avoir toutes les capacités, tous les mérites, tous les droits à devenir ministre ?

Que le pays, dit la Défense, sans se dissimuler les dangers menaçants qui résultent de l'attitude ouvertement hostile de la Chambre, continue à compter cependant sur l'énergie du Maréchal, plus résolu que jamais à défendre les intérêts conservateurs.

En réponse aux observations des députés de la gauche, qui se plaignent très-vivement que le Maréchal ait pris un ministère dont aucun membre n'appartient au Parlement, on peut faire remarquer que le premier ministre de l'intérieur désigné au Maréchal par la majorité républicaine issue du scrutin de 20 février 1876, fut M. Ricard, lequel, lui non plus, n'était alors ni député, ni sénateur.

M. Ricard, un refus du suffrage universel, puisqu'il avait été battu dans la circonscription des Deux-Sèvres, où il se présentait, ne fut élu sénateur inamovible que plusieurs jours après, à la sollicitation personnelle du Maréchal, qui avait engagé la droite à ne pas faire échouer la candidature sénatoriale de M. Ricard.

Les gauches ont donc aujourd'hui fort mauvaise grâce à critiquer la composition du ministère actuel, sous le prétexte que ses membres ne font pas partie de l'une des deux Chambres.

On lit dans l'Assemblée nationale :

« Le grand avantage du ministère extraparlémentaire du 23 novembre, c'est qu'il n'a pas à se préoccuper de l'ordre du jour voté ab irato par une majorité intraitable et qu'il n'a plus qu'à se mettre résolument au travail en s'appuyant sur la majorité du Sénat, plus décidée que jamais à braver la Révolution et les révolutionnaires de la Chambre basse. »

« Ceux-ci ont assumé sur eux toute la responsabilité des embarras qui vont surgir et qu'un peu de bonne volonté de leur part eût épargnés au pays. »

« En s'unissant à un ministère d'affaires pour faire celles de la France, cette majorité eût immédiatement ramené le calme et la confiance dans le monde commercial, qui, grâce aux députés de la gauche, va subir tous les inconvénients d'une fin d'année orageuse et tourmentée. »

« Mais c'est à ces aveugles électeurs du monde commercial qu'on pourra dire : « Vous l'avez bien voulu ! » Les avertissements ne leur ont pas manqué. Par une étrange aberration, ils se sont figuré qu'en s'attaquant au pouvoir établi ils rassureraient tous les intérêts. Le contraire devait arriver. Ils doivent subir la loi qu'ils ont faite eux-mêmes. Patere legem quam ipse fecisti. »

« Les républicains de la veille et du lendemain s'évertueraient à prouver que la République est incompatible avec le caractère français, qu'ils ne réussiraient pas mieux. Cet ordre du jour du 24 est peut-être le coup le plus mortel qui ait pu être porté jusqu'ici au régime républicain. Quand ce régime permet à un petit groupe d'exaltés d'étouffer les aspirations et les intérêts d'un grand pays sous les mesquines rancunes de quelques inconnus que la loterie d'une élection a revêtus tout à coup d'un mandat législatif et dont le premier acte est de violer la loi fondamentale du pays, ce régime est condamné par le bon sens des classes éclairées, et ne peut manquer de l'être tôt ou tard par l'instinct des classes laborieuses. »

« En attendant, celles-ci seront assez crédules pour accuser de la crise dont elles souffrent le gouvernement, qui fait tout au monde pour la conjurer, et qui se heurte sans cesse au mauvais vouloir d'une opposition qu'aucune concession ne peut calmer, qu'aucune bonne raison ne peut convaincre. Et quand on songe que le défenseur le plus autorisé de ce malencontreux ordre du jour est précisément un obscur avocat, M. Floquet, qui n'est arrivé à la renommée qu'en insultant au Palais-de-Justice l'empereur de Russie, à ce moment l'hôte de la France, on peut juger du degré de sagesse politique qui dirige aujourd'hui l'opposition. »

« En même temps que les députés de la gauche, malgré les éloquentes protestations de M. Numa Baragnon, lançaient contre le pouvoir exécutif une déclaration de guerre dont la première conséquence sera d'aggraver la crise commerciale et financière, la gauche du Sénat avait la naïveté de vouloir faire nommer une commission pour rechercher les causes de la détresse à laquelle sont en proie le commerce et l'industrie. »

« Les causes ! On n'a plus à les rechercher, elles sont toutes trouvées. Que ces honorables sénateurs, dont la sollicitude est fort louable assurément, mais que l'esprit de parti aveugle étrangement, ouvrent enfin les yeux à l'évidence et jettent un regard attentif sur la Chambre des députés. C'est là qu'ils trouveront le nœud de la question dont ils cherchent au loin la solution. »

Le Figaro dit que ce n'est malheureusement ni la raison ni le bon sens qui régissent la politique présente. Aussi la majorité va-t-elle accueillir le nouveau ministère comme un ministère de combat, sans avoir égard à la pensée d'apaisement qui a déterminé le choix d'un cabinet entièrement composé d'hommes spéciaux.

« Rien de comique comme leur dédain à l'égard des nouveaux ministres. Un député, à la bonne heure, cela a la science infuse ! Le suffrage universel, en le choisissant, le dote d'aptitudes multiples ; mais un inspecteur des ponts et chaussées, un magistrat, des chefs de service, chevilles ouvrières de notre administration !... Fi donc, qu'est-ce que cela ? M. Gambetta a pu, en son temps, cumuler l'intérieur, la guerre, les finances et

la présidence du conseil, mais comment M. de Rochebouët supporterait-il la moitié de ce fardeau ?

» Donc, il faut traiter ce ministère d'affaires et d'apaisement, dont aucun membre n'est inféodé aux partis hostiles à la Constitution, comme un ministère de combat : telle est, dès ce jour, la note qui se dessine du côté de la majorité. »

Le Soleil regrette qu'on n'ait pas ouvert de négociations auprès des chefs des groupes du centre gauche et de la gauche modérée, afin de savoir quelles conditions ils auraient mises à leur concours. Voici son opinion :

« Nous n'avons donc pas d'objections à faire sur les personnes. »

» Mais, au lendemain d'élections générales qui avaient indiqué le sentiment du pays, et dans la situation plus que délicate que crée un commencement d'antagonisme entre le Sénat et la Chambre, il eût fallu, ce nous semble, pour amener l'apaisement et l'accord, un véritable cabinet parlementaire, un cabinet franchement de gauche et de majorité. »

On lit dans l'Etoile, d'Angers :

« Nous sommes convaincus que les nouveaux ministres sont animés des meilleures intentions. Il n'en est pas moins vrai que la déclaration lue au Sénat et à la Chambre des députés fait médiocrement honneur à leur intelligence politique. »

» Que signifient ces protestations de respect pour la constitution républicaine ? Ils peuvent voir déjà que le parti républicain ne leur en tient aucun compte. »

» Ils nous parlent ensuite de l'Exposition comme de l'affaire capitale du moment. N'est-ce pas faire injure à notre bon sens et à notre patriotisme ? »

» Dans la situation actuelle, il y a des questions autrement importantes que celle de l'Exposition. Par le fait de la République, la France continue d'être isolée en Europe. »

Le Pays s'exprime en ces termes :

« On a beau faire, on n'échappera pas au dilemme, tel que les événements l'établissent et l'imposent. »

» Ou le Maréchal restera, ou il s'en ira. »

» Il ne peut rester qu'avec le concours du Sénat. »

» L'a-t-il, oui ou non ? »

» S'il l'a, qu'il prenne un ministère décidé, non pas à provoquer une lutte, mais à la soutenir et à aller jusqu'au bout. »

» Que signifient tous ces termes moyens, tous ces replâtrages, toutes ces tentatives émollientes ? »

» C'est un cataplasme sur une jambe de bois. »

» Avec le Sénat, résolu à combattre les dispositions révolutionnaires de la Chambre des députés, on peut, on doit se sortir d'affaire. »

» Mais chercher ce que l'on cherche en ce moment, c'est-à-dire une combinaison bâtarde de lutte et de soumission, de neutralité d'affaires, de moyenne impossible, c'est chercher l'absurde. »

» Qu'on ose donc regarder les choses en face ! »

» Il n'y a donc plus d'hommes dans les sphères du pouvoir, et les éunuques gardent-ils le palais changé en sérail ? »

» Voulez-vous rester ou voulez-vous partir ? »

» Si vous voulez rester, abordez carrément le Sénat, demandez-lui s'il entend vous perdre et se perdre avec vous ; posez-lui carrément la question — faites-lui voir la Convention debout, dressée devant nous tous, à peu de jours de date ; montrez-lui la revanche de la Commune, l'ère des représailles sanglantes, et qu'il vous dise s'il veut cela ou s'il ne le veut pas ! »

» S'il est avec vous, marchez, marchez en avant, sans peur et sans faiblesse. »

» Une nouvelle dissolution est-elle nécessaire, faites-la. »

» Faut-il l'état de siège, établissez-le. »

» N'auriez-vous qu'une dernière cartouche (au moral, bien entendu), tirez-la donc, et ne restez pas, le fusil à l'épaule, désarmé et demandant grâce ! »

» En un mot, tombez, tombez en faisant un fulgurant éclair, mais ne vous couchez pas lâchement et misérablement ! »

» Qu'un sacre vulgaire ne remplace pas le cheval de bataille de Magenta pour vous emporter piteusement ! »

» Que votre bâton de maréchal ne soit pas la hampe ridicule du parapluie du 24 Février ! »

» Vous avez des devoirs, remplissez-les. »

» Faites-vous fusiller, s'il le faut, et nous avec vous, mais ne vous laissez pas renvoyer honteusement comme un serviteur dont on ne veut plus. »

» Debout, Maréchal, debout ! »

» Vous marchiez autrefois au canon de l'Autrichien, sans ordre, par un instinct de génie. »

» Eh bien ! il n'y a pas que le canon de la guerre étrangère. »

» Il sort des pavés de la grande ville une ruine d'émeute et d'insurrection. »

» Cela ne vous suffit-il pas pour réveiller votre ardeur assoupie, pour vous montrer le chemin, la route du devoir et de l'honneur ? »

» Livrez votre suprême bataille, perdez-la, s'il n'y a pas moyen de la gagner, mais, pour Dieu, livrez-la donc ! »

» Et ce que vous faites aujourd'hui n'est qu'un vain simulacre, n'est qu'une parade puérile. — Paul de Cassagnac. »

On nous informe d'une source certaine que si la Chambre des députés se montre inaccessible à des idées de conciliation et se refuse à voter le budget, le Sénat serait appelé à intervenir dans la question sur la proposition personnelle du Maréchal-Président.

M. Lavedan, directeur de la presse, vient, sur sa demande, et malgré l'insistance du ministre de l'intérieur, d'être relevé de ses fonctions de directeur de la presse.

On nous affirme qu'un certain nombre de préfets et de sous-préfets qui, dès le changement de cabinet, s'étaient empressés d'envoyer leur démission, viennent de la retirer sur la demande de M. Welché.

On lit dans le Pouvoir :

« Nous croyons savoir que la formation du ministère d'affaires qui vient d'être constitué est la dernière concession que le Maréchal serait disposé à faire. »

» Si ce cabinet est renversé, le Maréchal verra dans ce fait la preuve évidente que la majorité de la Chambre n'admet ni conciliation ni trêve. »

» Dans ce cas, le ministère des affaires conserverait le pouvoir pour résister, ou il serait remplacé par un cabinet à la tête duquel serait placé M. le général Ducrot. »

On affirme, dit l'Estafette, que près du tiers des exposants sont en ce moment en instance pour retirer leurs demandes.

M. Krantz aurait dit il y a quelques jours : « Si la crise continue, l'Exposition ne pourra certainement avoir lieu. »

On assure que la sous-commission du budget, chargée d'examiner les crédits supplémentaires affectés par le gouvernement depuis le 16 mai, conclut à leur illégalité.

La commission du budget doit examiner cette question.

M. le ministre de la guerre a appelé auprès de lui, comme chef de cabinet, M. le général Berges, que l'on considère comme le véritable réorganisateur de notre artillerie depuis nos désastres.

M. le général Berges était pourvu du commandement de la 23<sup>e</sup> division d'infanterie à Mézières.

Plusieurs maires, dit la Correspondance universelle, en réponse aux instructions préfectorales relatives à la commission d'enquête, ont fait connaître aux préfets que leur devoir était de donner aux délégués de la commission tous les renseignements qu'ils demandent ; cette commission étant nommée par la majorité de l'Assemblée, ils déclarent qu'ils lui doivent obéissance.

Les énergumènes de la gauche, sans doute afin de ramener la confiance, d'appeler à Paris les étrangers et de préparer le succès de l'Exposition, ne parlent de rien moins que d'une insurrection. Les correspondants des

journaux allemands qui sont en rapports avec notre opposition propagent avec empressement à l'étranger ces appréhensions, si contraires à l'intérêt financier ; c'est ainsi que le correspondant de la Gazette de Francfort écrit à ce journal, le 20 novembre :

« On s'attendait, pour vendredi, à cette alternative : la démission du Maréchal ou le coup d'Etat. Il est probable que plus d'un citoyen a acheté en secret une arme ; qu'il cache, car on dit que sur les 300,000 fusils de fédérés, il n'en a été livré que 40,000. Il ne vint ni démission ni coup d'Etat. Or, on ne doit faire une révolution que si la Chambre et la souveraineté populaire sont menacées. »

» On admet généralement que si la Chambre se laissait renvoyer une seconde fois, elle commettrait un suicide, tandis qu'elle ne posséderait jamais une plus grande force de résistance. Le moment est tout à fait favorable pour la République par la force matérielle, si les événements y obligent. » (Français.)

Un aveu bon à retenir.

Comme ces bons journaux républicains se moquent de leurs lecteurs ! A force de mensonges et de calomnies, ils ont réussi une fois de plus à tromper les électeurs et malheureusement aussi le pays. Avant le 16 mai, ils n'ont cessé de représenter M. le duc de Broglie comme le chef de ce qu'ils appelaient « le gouvernement occulte » après le 16 mai, ils ont exploité cette mine avec une rare audace ; depuis le 23 novembre, ils essaient de l'exploiter encore — et cependant c'est dans la République française que nous lisons les lignes suivantes qui sont vraiment l'aveu explicite de la manœuvre mensongère exploitée par toutes les gauches :

« Je ne crois pas non plus que M. le duc de Broglie soit le principal directeur politique de la présidence. D'abord, il est à peu près certain que le duc n'était pas prévenu de l'acte du 16 mai. Il se tenait prêt à tout événement, mais il a été surpris par la soudaineté des résolutions. »

Voilà un nouvel exemple de la bonne foi de nos adversaires.

TOUJOURS M. ANTONIN PROUST.

La lettre de M. Etienne, le directeur de la Nouvelle Presse libre, que nous avons publiée, n'a pas clos l'incident.

M. Beniell adressé au Gaulois les deux lettres suivantes :

« 23 novembre 1877. »

» Monsieur le directeur du Gaulois, »

» Je fais appel à votre haute impartialité et à votre bienveillance habituelle pour donner hospitalité dans vos colonnes à la lettre que j'ai cru devoir faire signifier par ministère d'huissier au journal le Bien public en réponse aux citations de l'article de M. Etienne, directeur et propriétaire de la Nouvelle Presse libre de Vienne, reproduite par le Bien public. »

» Veuillez agréer, avec mes remerciements, l'assurance de ma haute considération. »

» BENEILL. »

Voici la lettre adressée par M. Beniell au rédacteur en chef du journal le Bien public :

« 23 novembre 1877. »

» Monsieur le rédacteur en chef, »

» Dans votre estimable journal d'hier vous publiez le fragment d'un article de M. Etienne, directeur et propriétaire de la Nouvelle Presse libre de Vienne, qui, venant au secours de M. Antonin Proust, se permet de dire que l'auteur de la lettre qui désigne M. Proust comme son correspondant à Paris, est un « menteur effronté ». »

» J'ai offert à M. Proust de faire la preuve de tous les faits que j'ai avancés ; il a refusé d'accepter, c'est tout dire. »

» La lecture du procès-verbal qui a été dressé par MM. Lapeyre et de Castelvert, mes amis, mis en rapport avec M. Lockroy et Clémenceau, amis de M. Proust, prouve à l'évidence qu'il y a des hommes, comme M. Etienne, capables d'une pareille effronterie. »

» En apportant, entre M. Proust et moi,

le témoignage de M. Etienne, vous paraîtiez en tirer la conclusion que j'ai pu un seul instant m'écarter de la vérité ; c'est sans doute parce que vous ignorez que les témoignages que j'aurais invoqués auraient été d'une honorabilité à toute épreuve, et que je me serais bien gardé d'appeler M. Etienne éligible. »

» Je vous prie, monsieur le rédacteur en chef, et au besoin je vous requiers d'insérer cette réponse dans votre prochain numéro. »

» Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération très-distinguée. »

» BENEILL. »

Chronique militaire.

Plusieurs journaux attribuent à la Défense la nouvelle d'une permutation entre M. le général Berthaut et M. le général de Rochebouët.

C'est là une erreur, dit ce journal. Dès le premier jour nous avons dit que le bruit qui courait de la nomination de M. le général Berthaut au commandement du 18<sup>e</sup> corps d'armée n'était pas un fait acquis, et nous doutons encore aujourd'hui que cette permutation se réalise.

On vient encore d'abaisser le minimum de la taille pour l'arme de la cavalerie légère.

Par suite de cet abaissement de deux centimètres, la taille se trouve fixée à 1 mètre 60 centimètres.

Toutefois cette taille n'est pas absolument exigée, car les jeunes gens bien conformés et connaissant le cheval pourront être admis à servir dans la cavalerie légère malgré leur défaut de taille.

Le général de Rochebouët.

Le nouveau président du conseil des ministres, qui prend en même temps le portefeuille de la guerre, appartient à une noble, riche et ancienne famille du Maine, et est lui-même grand propriétaire dans l'arrondissement de Segré (Maine-et-Loire).

M. le général Grimaudet de Rochebouët est un militaire des plus distingués, en même temps qu'un homme du monde doué des plus sérieuses et des plus attrayantes qualités.

Nous avons déjà donné quelques mois sur ses états de service ; l'article suivant d'un journal de Bordeaux nous permet de les compléter :

« 23 novembre 1877. »

» M. de Rochebouët avait gagné en Algérie une partie de ses grades (jusques et y compris celui de capitaine, le 18 février 1841) ; il avait dirigé plusieurs expéditions contre les Arabes, à la tête des colonnes mobiles dont le commandement habitait alors les jeunes officiers de notre armée aux fatigues de la guerre, et leur faisait acquiescer cette rapidité, cette sûreté, ce coup d'œil, cette décision prompte qui sont restés les qualités militaires du nouveau ministre de la guerre. »

» Il fut chef d'escadron le 12 juillet 1843, après la prise de Roumé, à laquelle il avait énergiquement contribué, M. de Rochebouët, le 8 janvier 1843, était nommé lieutenant-colonel, et c'est avec ce grade qu'il partit à la tête de son régiment, pour faire l'expédition de la Baltique. Il se fit remarquer au siège de Bomarsund ; fut nommé colonel (5 septembre 1854) après la prise de cette ville ; revint en France, et repartit immédiatement pour la Crimée. »

» Nommé colonel du brillant régiment d'artillerie à cheval de la garde, M. de Rochebouët prit une part active à la campagne d'Italie, et fut promu général sur le champ de bataille de Solferino, où il remplaça, comme commandant de l'artillerie du corps de Mac-Mahon, son camarade Auger, tué d'un boulet de canon. »

» Le 1<sup>er</sup> mars 1867, le général de Rochebouët était nommé général de division. »

» En 1870, il recevait le commandement de l'artillerie du 3<sup>e</sup> corps, qui, par l'adjonction des corps de Ladmirault et de Frossard, devait former l'armée de la Moselle, et prit une part glorieuse aux combats de Borny, de Rezonville et de Saint-Privat. »

» A Saint-Privat particulièrement, les généraux de Rochebouët et Gagneur infligèrent aux Prussiens un sanglant échec ; par d'habiles dispositions et

leur sang-froid, ils amenèrent les colonnes ennemies devant leurs batteries, qui les écrasèrent, les broyèrent sous leurs feux convergents habilement dirigés.

Lors de la capitulation du 28 octobre (Metz), le général de Rochebouët fut un des officiers dont la douleur éclata le plus vivement à l'idée de devenir prisonnier d'un ennemi qui, d'ailleurs, lui infligea une dure captivité.

Président du comité d'artillerie jusqu'en 1874, M. le général de Rochebouët a contribué efficacement à introduire dans cette arme toutes les réformes, tous les perfectionnements que sa haute expérience jugeait utiles, comme il avait naguère réussi à faire adopter, grâce à sa persévérance, l'emploi du canon se chargeant par la culasse.

Pendant cette partie de sa carrière, le nouveau président du conseil des ministres avait conquis dans la Légion d'Honneur les grades suivants : Chevalier, le 30 juin 1844 ; officier, le 12 décembre 1851 ; commandeur, le 8 octobre 1857 ; grand-officier, le 20 avril 1871.

En février 1874, le général de Rochebouët reçut le commandement du 18<sup>e</sup> corps d'armée, et un de nos confrères, le *Peut Moniteur*, rappelle justement que, dans ce poste élevé, il a fait preuve d'une rare compétence et d'une puissante activité.

Grâce à lui, tous les casernes de Tarbes, Mont-de-Marsan, Saintes, La Rochelle, etc., sont achevés, les champs de tir aussi ; les régiments au complet sont à leur place, prêts à répondre au premier appel de la France, et le 18<sup>e</sup> corps est certainement un de ceux dont l'organisation est la plus parfaite.

La *Guyenne*, de Bordeaux, qui nous fournit ces renseignements, ajoute :

Depuis trois ans qu'il est parmi nous, M. de Rochebouët a conquis, dans notre ville et dans toute la région, de nombreuses et vives sympathies. Elles le suivront dans le nouveau poste où l'appelle la confiance du Maréchal, et lui seront un point d'appui pour l'accomplissement des graves devoirs qui vont s'imposer à son patriotisme.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Comme nous le disions avant-hier, nous sommes toujours heureux d'enregistrer les succès de nos établissements d'instruction.

Or, en voici un nouveau. M. Gaston Gaborit, de Saumur, élève de l'Institution Saint-Louis, vient d'augmenter le nombre des élèves qui font honneur à cette maison. Il a été reçu bachelier ès-lettres (diplôme complet) par la Faculté de Poitiers.

Douze diplômes ont donc été obtenus, depuis le mois d'août dernier, par les élèves de l'Institution Saint-Louis de Saumur, savoir :

Trois bacheliers ès-lettres (diplôme complet) : MM. Camille Eude, Alfred Chevillot et Gaston Gaborit ;

Six bacheliers ès-lettres (1<sup>er</sup> examen) : MM. Lucien Béranger, Adolphe Couché, Louis Couché, Alfred Palustre de Montifaut, Benjamin Seigneur et Ferdinand Verlet ;

Trois d'études de l'enseignement spécial (Faculté des sciences de Poitiers) : MM. Narcisse Chailou, Georges Hubert et Louis Lamoureux.

Nous pouvons ajouter qu'au mois de septembre dernier, l'Institution Saint-Louis avait quatre de ses élèves reçus aux examens d'admission à l'École de cavalerie de Saumur : MM. Boyer, Charault, Fallière et de Mecklenheim, et de plus, que M. F. d'Arçon, préparé par l'Institution Saint-Louis, a également subi avec succès, au mois d'octobre, l'examen spécial pour l'admission à l'École nationale d'agriculture de Grignon.

Tels sont les brillants résultats obtenus par une maison qui, on le sait, est à peine arrivée à son complet développement, puisqu'elle avait, cette année-ci, pour la première fois, une classe de philosophie.

M. Vinsonneau, ancien entrepreneur de maçonnerie à Saumur, dont nous avons annoncé le terrible accident il y a dix jours, a succombé cette nuit aux suites de ses blessures. Il était âgé de 58 ans.

Les obsèques de M. Vinsonneau auront lieu demain jeudi, à 3 heures du soir, dans l'église Saint-Nicolas, sa paroisse. Ses amis et connaissances qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part sont priés de considérer cet avis comme une invitation.

Il semble vraiment que le département de Maine-et-Loire soit devenu depuis quelques années une pépinière de ministres. Après MM. Freslon, Bordillon, Girault, de Fal-loux, on compte parmi les derniers membres du cabinet six ministres au moins nés en Maine-et-Loire : M. Segris, Louvet, Beulé, de Cumont, de la Bouillerie, et enfin M. le général Grimaudet de Rochebouët, le nouveau président du conseil, ministre de la guerre.

On a donné plusieurs dates pour le renouvellement des conseils municipaux.

La vérité, c'est que ces élections se trouvent momentanément ajournées, et qu'à l'heure actuelle, personne n'en connaît l'époque.

A l'avenir, dit la *Liberté*, les élèves des lycées et collèges seront exercés, pendant leurs promenades autour des villes, à la pratique de la topographie. On dresse à cet effet des cartes faites sur le modèle adopté par le ministère de la guerre, à l'échelle de 1/10,000<sup>e</sup> ; elles ont 26 centimètres de hauteur sur 26 de largeur, et donnent la conformation des terrains environnant chaque localité où se trouve un lycée ou un collège, jusqu'à une distance de trente kilomètres.

*Thouars.* — Sur le compte rendu, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois d'octobre 1877, et aux termes d'un rapport approuvé par le Président de la République, le 10 novembre 1877, une médaille en or de première classe a été décernée à M. Jousselin, inspecteur général des établissements pénitentiaires, qui a courageusement payé de sa personne dans l'incendie de l'un des faubourgs de Thouars, et a réussi, en dirigeant habilement les secours, à préserver cette ville d'un grand désastre.

*Poitiers.* — Lundi soir, vers cinq heures et demie, un incendie éclatait à la maison d'arrêt de Poitiers, dans un dortoir voûté contenant dix lits occupés par les détenus.

Dès que les flammes furent aperçues, le directeur de l'établissement organisa les secours, et il fut facile, en peu de temps, de se rendre maître du feu ; car, à la première nouvelle du sinistre, les agents de police, qui se trouvaient tous réunis à la mairie, accoururent avec la gendarmerie pour le conjurer.

Mais la fumée était d'abord tellement intense qu'on ne pouvait pénétrer dans le dortoir.

Lorsque l'on put se rendre compte des dégâts, on constata que deux lits seulement étaient brûlés.

Cet incendie a été allumé par deux détenus qui ont avoué leur crime. Ce sont les nommés Guilbert, âgé de 19 ans, repris de justice, condamné quatre fois pour vol, et Lechou, âgé de 33 ans et vingt-sept fois condamné !

Ces deux malfaiteurs ont déclaré qu'après le dîner, ils avaient mis le feu aux lits avec leur lampe ; qu'ils avaient déjà essayé, la veille et l'avant-veille, de le mettre dans deux dortoirs, mais n'avaient pu réussir ; que, pendant deux jours, ils avaient également tenté en vain d'incendier le grenier ; et que c'était là qu'aurait dû être allumé l'incendie pour servir leur plan.

C'est, en effet, tout simplement pour s'évader, « s'ennuyant », ont-ils dit, en prison qu'ils ont risqué de faire brûler vifs leurs co-détenus. (*Courrier de la Vienne.*)

*Le Mans.* — La récente déclaration du ministère a été accueillie par les radicaux avec un redoublement de colère.

Au Mans notamment, la radicalité a manifesté son hostilité contre le gouvernement du Maréchal en lacérant et en couvrant de mots ignobles les affiches portant le texte de cette déclaration et apposées en divers endroits de la ville. Sur la place des Halles, peu d'affiches ont échappé à ces ineptes manifestations. En cette circonstance comme toujours, nos républicains se sont montrés lâches et stupides : ils ont outragé du même coup le gouvernement et la morale ; ils doivent se féliciter. (*Journal du Mans.*)

## Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURS.

Nous trouvons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* le compte rendu ci-après de l'affaire

dont nous avons donné le résultat dans l'un de nos derniers numéros :

Auguste-Jean-Baptiste Labbé, cordier, âgé de 26 ans, demeurant à Amboise, a été condamné, le 12 juin 1875, à trois mois de prison, pour vol ; ce qui ne l'a pas empêché, contrairement à la loi qui le déclarait déchu de ses droits d'électeur, de prendre part au vote, aux dernières élections. Il a fait plus encore : s'étant installé à une table, il a fait fonction de scrutateur pour le dépouillement des votes. Ceci s'est passé à Amboise.

M. le commissaire de police d'Amboise, entendu comme témoin, confirme les charges de la prévention. Il a vu le prévenu au nombre des scrutateurs et faisant l'appel des noms inscrits sur les bulletins.

Le prévenu avoue les faits.

M. le président. — Vous saviez bien que par suite de votre condamnation il vous était interdit de voter ?

R. — Je ne croyais pas avoir perdu mes droits civils. On m'a envoyé une carte d'électeur, sans cela je ne serais pas allé voter.

D. — Et vous vous êtes mis au nombre des scrutateurs ?

R. — Oui, Monsieur.

D. — Ainsi le premier venu pouvait se mettre à la table et participer au dépouillement des votes ?

R. — Comme je vous le dis, Monsieur le président, je pensais bien avoir le droit de faire ce que j'ai fait.

Le tribunal condamne Labbé à quinze jours de prison.

### L'affaire Wilson-Muller.

Rarement la salle d'audience du tribunal correctionnel avait présenté le coup d'œil animé de samedi dernier. L'affaire Wilson-Muller avait surexcité les esprits à Tours.

Nos lecteurs la connaissent :

M. Muller se trouvant diffamé dans l'*Union libérale*, journal radical appartenant à M. Wilson, lui envoya deux témoins pour lui demander raison des outrages que cette feuille lui prodiguait. M. Wilson, de son côté, désigna deux de ses amis. Ceux-ci déclarèrent que leur client n'étant ni le directeur, ni le gérant de l'*Union*, il ne pouvait consentir à aucune rétractation et se refusait à toute rencontre.

M. Muller essaya d'avoir une entrevue personnelle avec M. Wilson, dans la journée du 6 novembre, mais il lui fut répondu par trois fois, à l'hôtel de Bordeaux, que son adversaire n'était pas visible.

Le soir de ce jour, à six heures, M. Muller rencontra enfin, rue Royale, le député de Loches, entouré de quelques amis, alla droit à lui, lui demanda pourquoi il refusait des explications sur les injures déversées sur lui par son journal, et, sur ses fins de non-recevoir persistantes, lui cracha au visage. M. Wilson et ses amis le laissèrent s'éloigner tranquillement. Le député de Loches alla aussitôt déposer une plainte au parquet.

M<sup>e</sup> Oscar de Vallée a prononcé une belle et éloquent plaidoirie pour M. Muller.

Le jugement, qui a été rendu à six heures, a condamné M. Muller à 200 fr. d'amende et débouté M. Wilson de sa demande de dommages-intérêts.

Le député de Loches s'était porté partie civile.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Chronique Financière.

Bourse du 27 novembre 1877.

Les Consolidés anglais ont touché le cours de 97, le prix de l'argent tend à diminuer à Londres, et une prochaine réduction du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre est regardée comme probable. L'émotion causée par l'ordre du jour voté samedi à la Chambre des députés avait cessé dès hier soir sur le boulevard. On était revenu au cours de samedi. Le marché officiel a ratifié les cours de la coulisse ; on a ouvert à 71.15 sur le 3 0/0 et à 106.25 sur le 5 0/0. On s'est tenu pendant toute la journée à peu de distance de ces prix au milieu d'une nullité d'affaires complète. En clôture, on était ferme à 71.05 et à 106.25. La liquidation paraît encore une fois pouvoir se faire au profit des vendeurs, fait bien remarquable après les graves incidents politiques du mois de novembre. Les fonds d'Etat étrangers sont délaissés ; le 5 0/0 italien lui-même n'oscille que de quelques centimes autour de 71.40. Les valeurs sont lourdes. La Banque de France ne fait plus que 3,075. Le Crédit foncier s'écarte peu de son cours de clôture d'hier. La Société algérienne est lourde. Il y a quelques offres sur les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français, le Nord de l'Espagne se tient de 275 à 270. On demande le Saragosse ; les Romains se négocient de 82 à 85.

(Correspondance universelle.)

FER. QUEVENNE. (Voir aux annonces.)

**EAU FIGARO** teint cheveux (en deux jours). 6 fr. nouveau flacon, médaille or. Démonstration gratis. VIGOR, 1, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris. Chez tous les coiffeurs, parfumeurs de France et étranger.

**Refusez les contrefaçons.** — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Également préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N<sup>o</sup> 65,511.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N<sup>o</sup> 79,721.

M<sup>me</sup> Cauvet-Pizzala, passage Pommeraye, 5, 7, 9, à Nantes, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements.

Cure N<sup>o</sup> 78,364.

M. et M<sup>me</sup> Léger, de Maladrie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N<sup>o</sup> 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; la Revalescière l'a ramené. « Je prie, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 288 tasses, 36 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil sans vanille, 1 fr. 90 c. ; avec vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans ; M. Besson, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-Jean ; M. J. Russon, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 NOVEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 %	71 02	12	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	643	12	50	Canal de Suez	
4 1/2 %	99 25	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	600			Crédit Mobilier esp.	
5 %	106 40	15	Crédit Mobilier	150			Société autrichienne.	
Obligations du Trésor, t. payé.	490		Crédit foncier d'Autriche	510		1 25	OBLIGATIONS.	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232		Charentes, 500 fr. t. p.	130			Orléans	934 50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	492		Est	612 50	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée	330
1865, 4 %	512 50	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1007 50		3 75	Est	329 25
1869, 3 %	383 50	1 50	Midi	780		3 50	Nord	328 50
1871, 3 %	371 50		Nord	1260			Ouest	327 50
1875, 4 %	485	1	Orléans	1040			Midi	322 50
1876, 4 %	475		Ouest	671 25	1 25		Charentes	152
Banque de France	3075		Vendée, 500 fr. t. p.	1230	3 75		Vendée	540
Comptoir d'escompte	638 75		Compagnie parisienne du Gaz	505			Canal de Suez	
Crédit agricole, 200 f. p.	350		C. gén. Transatlantique					
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 juin 1877).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).	
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.	
1 — 36 — — — — — soir,	
4 — 10 — — — — — express-omnibus.	
7 — 15 — — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
9 — 31 — — — — — omnibus.	
12 — 40 — — — — — express.	
19 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	
10 — 38 — — — — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 46.

Par acte devant M<sup>e</sup> Laumonier, notaire à Saumur, du 26 novembre 1877, enregistré, M. Jacques GRASSET, libraire, rue-Saint-Jean, a cédé son fonds de commerce à M. Eugène DÉZÉ, libraire-éditeur, rue du Marché-Noir, aux prix et conditions arrêtés entre eux.

L'entrée en jouissance a été immédiate.

Pour extrait : LAUMONIER.

(633)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, Pour entrer en jouissance de suite, UNE JOLIE MAISON

Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Bois, servant actuellement de débit-restaurant, à l'enseigne du Drapeau-Français, avec vaste JARDIN clos de murs, y attenants; le tout d'une contenance de 50 ares.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M. et M<sup>me</sup> JOLY, qui l'habitent, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

**GRANDE VENTE**

CESSATION DE COMMERCE

Le jeudi 29 novembre courant, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur, dans un magasin, sur les Ponts, rue Royale, à la continuation de la vente de marchandises neuves, autorisée par jugement du tribunal de commerce, pour cause de cessation de commerce.

Il sera vendu :

Drap d'Elbeuf, cotons divers, gilets de laine, foulards en soie et en laine, toile et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**ADJUDICATION DES TRAVAUX**

DU SERVICE DU GÉNIE  
A exécuter dans la place de Saumur, pendant les exercices 1878, 1879, 1880, 1881, 1882 et 1883.

Les travaux du service du Génie, à exécuter dans la place de Saumur, pendant six années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1878, seront adjugés, publiquement, sur soumissions cachetées, le samedi 22 décembre 1877, à une heure du soir, à la Mairie de Saumur, en présence du Maire de la ville, du Sous-Intendant militaire et du Chef du Génie.

On pourra prendre connaissance du devis général, de l'instruction sur les cautionnements, du bordereau des prix, du cahier des charges, et en général de tous les documents relatifs à l'adjudication, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de huit heures à onze heures du matin, et de une heure à cinq heures du soir, au bureau du Génie, place du Chardonnet.

Les personnes qui désirent concourir à l'adjudication sont invitées à se présenter au Chef du Génie, ou à lui adresser une déclaration écrite, au moins huit jours à l'avance.

La liste des candidats sera définitivement arrêtée la veille du jour fixé pour l'adjudication.

(635)

Etude de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, Le dimanche 2 décembre 1877, à midi,

En l'étude dudit M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers,

**D'UN FONDS DE PATISSERIE**

Sur la place du Champ-de-Mars, à Vihiers, Avec MAISON dans laquelle il s'exploite et qui sert de café; le tout bien achalandé. (609)

A LOUER PRÉSENTEMENT

Quai Saint-Nicolas, UNE BELLE MAISON BOURGEOISE

Nouvellement restaurée. Comprenant cour, jardin, écurie, remises et cave; ayant au rez-de-chaussée : cuisine, office, buanderie, salle à manger et salon; au premier étage, quatre chambres à coucher et grand salon; au deuxième étage, greniers et mansardes. S'adresser rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 24. (636)

A LOUER PRÉSENTEMENT

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affranchi, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson; MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

**COMPTOIR COMMERCIAL**

**DIRECTION GÉNÉRALE A SAUMUR**

Le COMPTOIR COMMERCIAL a pour but de faciliter les relations entre les producteurs et maisons de gros avec les commerçants au détail et la clientèle bourgeoise. Il fournit au haut commerce des représentants sérieux pour le placement de ses produits, tant en France qu'à l'Étranger. Au moyen de ses nombreux correspondants, il peut également fournir aux maisons représentées les renseignements commerciaux sur la solvabilité des clients; ses agents s'occupent également des recouvrements du contentieux commercial, de la liquidation des affaires litigieuses et de la vente des propriétés et maisons de commerce.

Le COMPTOIR COMMERCIAL a des agents dans tous les départements en France, en Algérie et en Alsace-Lorraine, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Suisse, en Turquie, en Égypte, au Brésil et au Chili.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, Directeur général, quai de Limoges, 42, à Saumur. (620)

ON DEMANDE DE SUITE UN BON marié, pour habiter et cultiver une propriété vignoble, près Saumur. S'adresser au bureau du journal. Inutile de se présenter sans de bonnes références. (512)

Une Compagnie d'Assurances contre l'incendie, ayant trenté ans d'existence, possédant un portefeuille de quelque importance dans l'arrondissement de Saumur, désire y trouver un Représentant. Réponse, poste restante, à Saumur, sous les lettres A. F. (637)

**A LOUER PRÉSENTEMENT, DEUX MAISONS AVEC BOUTIQUES**

Nouvellement restaurées. Situées rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 1, à Saumur, ou à M. GODET, imprimeur.

DEUX MAISON CHARENTAIS COURANTS. S'adresser au bureau du journal. A VENDRE

UNE MAISON DE LONDRES désire, pour ses achats de Vins et Eaux-de-Vie, se mettre en rapport direct avec des propriétaires de vignobles ou des maisons de premier ordre. — Ecrire franco aux initiales L. M., 13, Millemann Street, Bedford Row, LONDRES (Angleterre). (622)

**M. RIELLANT ET SA FILLE**

Chirurgien et Mécanicien Dentiste, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur, Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art. Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

**DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>**

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

**GUANO DU PÉROU**

Loi du 11 Novembre 1869 Convention du 15 Avril 1874

**GUANO DISSOUS DU PÉROU**

DÉPÔTS EN FRANCE Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA & C<sup>o</sup>. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C<sup>o</sup>. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>o</sup>. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, GORBIGNY, FAUSTIN & C<sup>o</sup>. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C<sup>o</sup>. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et Nasaire, MM. JAMONT et HUARD.

**LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES**

recommandent l'emploi du SAVON ROYAL de THRIDACE de VIOLET pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau, du visage et des mains.

Ancienne Maison A. PIE, RAOUL FEIGNOUX

Gendre et successeur, Rue de la Tonnelle, 27, et magasins rue Haute-Saint-Pierre, SAUMUR.

**DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES**

Dépôt des Colles Givet, Lyon, Château-Renaud.

Huiles spéciales pour machines et usines. Grand entrepôt des ciments de Pouilly, de Vassy, de Portland et des Ocres jaune et rouge.

- PEINTURES PRÉPARÉES COULEURS FINES, VERNIS, PINCEAUX.
- VERRES A VITRES, VERRES pour serres et jardiniers.
- VERNIS pour VOITURES CIRAGE à HARNAIS, EAU DE CUIVRE
- ALCOOL DE BOIS, BOHAX, CARBONATE D'AMMONIAQUE
- PRODUITS POUR TEINTURES Indigos, Aniline, Orseille
- Extrait de campêche, cochon, garance, Bois de teintures et colorants.
- ALUN, AMMONIAQUE, SEL D'ÉTAIN, SEL DE TARTRE, SEL D'OSERILAN.
- Fabrique d'eau de javelle blanche et rose.
- BENZINE, rechlorée et parfumée.

**DÉPÔT DE TOUS LES ACIDES**

Acétique, citrique, nitrique, muriatique, sulfurique, tartrique, etc.

**SICCATIF BRILLANT**

Pour la mise en couleur, sans frotage, des appartements, carreaux et parquets. PRÉPARATION pour teindre instantanément, en noyer, vieux chêne, palissandre, les bois de découpage et les parquets en sapin. (592)

**LAGALL DENTISTE A SAUMUR**

Quai de Limoges, 70, Elève de M. Victor LANGERON, CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX, Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

**SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES**

EXTRACTION DES DENTS Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile. Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (320)

**AMER PICON**

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN Tonique et Hygiénique Supérieur à tous Bitters connus 1<sup>re</sup> médaille à toutes les Expositions OR à PARIS, PROGRES à VIENNE

DANS TOUS LES CAFÉS Entrepôt général à Paris, 28 et 30, Boulevard National.

**POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE**

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE Outre notre marque de fabrique déjà connue :

- 1<sup>o</sup> La signature de l'inventeur.
- 2<sup>o</sup> L'étiquette en 4 couleurs dont ri-contre le fac-simile en noir.

Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, l'empêche sur toutes les autres préparations ferrugineuses. BOUCHARDAT, prol. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général : Chez EMILE GENEVOIX, 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

Le flacon de Fer avec la mesure. 3 50  
200 Dragées. 5 50  
100 3 50